

**CONSEIL DE L'ENTENTE**

**SECRETARIAT EXECUTIF**



**LA PAIX ET L'ENTENTE POUR**

**LE DEVELOPPEMENT**

Abidjan, le **08 JUN 2023**

N° **003**/CE/SE/2023

Le Secrétariat Exécutif du Conseil de l'Entente à Abidjan présente ses compliments au **Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora de la République de Côte d'Ivoire**, et a l'honneur de lui faire parvenir, ci-joint, pour attribution à son très haut destinataire, **Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire**, l'ampliation du courrier relatif à la gouvernance du Secrétariat Exécutif du Conseil de l'Entente, adressé à **Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République Togolaise, Président de la Conférence des Chefs d'Etat du Conseil de l'Entente**.

Le Secrétariat Exécutif du Conseil de l'Entente remercie le **Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora de la République de Côte d'Ivoire** et saisit cette occasion pour renouveler les assurances de sa haute considération.



**MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE  
L'INTEGRATION AFRICAINE ET DE LA DIASPORA DE LA  
REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
ABIDJAN**



Abidjan, le 08 JUIN 2023

**A**

**Son Excellence**

**Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE**

**Président de la République Togolaise**

**Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat  
et de Gouvernement du Conseil de l'Entente**

**LOME/REPUBLIQUE TOGOLAISE**

**Objet : Gouvernance au Secrétariat Exécutif du Conseil de l'Entente**

**Excellence Monsieur le Président en exercice,**

Nous soussignés, Personnel Statutaire et Fonctionnaires du Secrétariat Exécutif du Conseil de l'Entente, avons l'honneur de porter à votre connaissance un certain nombre de faits relatifs à la gouvernance du Secrétariat Exécutif.

En effet, dès sa prise de fonction en janvier 2022, le **Secrétaire Exécutif, Monsieur Marcel AMON-TANOH**, a rencontré le personnel du Conseil de l'Entente le **11 février 2022**. Au cours des échanges, il a fait part de ses ambitions pour le Conseil de l'Entente et a tenu des propos rassurants.

Aussi, confiant de la nouvelle dynamique qu'il allait impulser au Conseil de l'Entente, le personnel s'est dit disponible et engagé à ses côtés pour la réussite de sa mission.

Cependant, après dix-huit (18) mois de gestion, nous constatons d'importantes dérives dans la gouvernance de l'Organisation.

Conscients de l'attachement des Etats membres à cette Organisation, nous nous permettons d'alerter l'Instance suprême, sur la menace qui pèse sur elle, si des mesures idoines ne sont pas prises.

Ainsi, les principales dérives constatées concernent la gouvernance administrative et sociale, la gouvernance financière, la gestion du projet de construction de la Tour Entente et les rapports avec les autres organisations sous-régionales.

## **I. DE LA GOUVERNANCE ADMINISTRATIVE ET SOCIALE**

- Des réformes non encore approuvées par les Instances sont mises en œuvre telles que :
  - l'abandon des activités opérationnelles (observation des élections, programme frontières, réalisation de projets dans les domaines de l'hydraulique, de l'éducation, de la santé, de l'électrification par énergie solaire et des infrastructures socio-économiques) au profit de dépenses de prestige, notamment des missions du Secrétaire Exécutif dont le montant total se chiffre à plus de **300 millions de francs CFA** depuis son arrivée ;
  - l'utilisation d'une nouvelle charte graphique (logo, fanion, etc.).
- Le népotisme et le non-respect des textes en matière de recrutement et de gestion des ressources humaines. A ce propos, on note :
  - l'augmentation des effectifs sans tenir compte des capacités financières et de l'organigramme approuvé de l'Institution ;
  - des recrutements sans appel à candidatures et sans respect du principe de la répartition équitable des postes entre Etats membres ;
  - des rémunérations fixées unilatéralement et au mépris du barème des salaires ;
  - des licenciements abusifs sans respect de la réglementation en vigueur ;
  - le refus de signature des décisions de création du comité du personnel et de la commission consultative paritaire de recours.
- La mise en place d'un cabinet pléthorique qui s'est accaparé quasiment des attributions des Départements du Secrétariat Exécutif et subséquemment, la relégation des représentants statutaires des Etats membres au rang de figurants.
- Le positionnement du Directeur de Cabinet au-dessus des Directeurs de Départements, représentants des Etats membres.
- L'exclusion du Directeur statutaire représentant la République du Bénin de toutes les activités du Secrétariat Exécutif depuis février 2022 jusqu'à son remplacement en mai 2023 pour non port de cravate.

## **II. DE LA GOUVERNANCE FINANCIERE**

- L'augmentation substantielle de la masse salariale causée par les recrutements.
- Le non-respect des procédures de dépenses et de passation des marchés.
- La révision à la hausse du barème des frais de mission du Secrétariat Exécutif dans un contexte de rareté des ressources financières.

- L'instauration à l'avantage du Secrétaire Exécutif de frais journaliers de représentation de **400 000 FCFA** en plus des frais journaliers de mission, sans aucune obligation de justification, contrairement à la règle en la matière.
- Des missions pléthoriques et onéreuses à travers le monde, manifestement sans résultat/apport concret pour l'Institution au détriment des activités de développement pour le bien-être des populations de l'Espace Entente.
- La réalisation d'investissements importants sur le site de relocalisation temporaire qui n'est pas la propriété du Conseil de l'Entente.
- Le budget 2023, à ce jour, n'a pas été soumis à l'approbation des Instances pour absence de planification et de budgétisation des actions. Par conséquent, l'Organisation fonctionne selon le principe du douzième provisoire pour la première fois depuis la relance de ses activités en 2012.
- L'élaboration du nouveau plan stratégique qui a débuté depuis mars 2022, sans associer les Départements, est toujours en cours au niveau du cabinet du Secrétaire Exécutif.

### III. DE LA GESTION DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA TOUR ENTENTE

- La nomination d'un Directeur Général de la Société de Gestion de la Tour Entente (SGTE) sans appel à candidatures. Dès lors, plusieurs actions et dépenses injustifiées continuent de renchérir substantiellement le coût global du projet au détriment de sa rentabilité. On peut citer entre autres :
  - le recrutement gré à gré d'un nouveau prestataire pour une enveloppe de plus d'un milliard de francs CFA pour assurer des missions de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD) alors que le projet dispose déjà d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), donc un doublon injustifié ;
  - la conduite de missions très onéreuses, généralement sans les services techniques, au Maroc (Siège de l'entreprise en charge de la construction), à Paris, à New York sur le budget du projet et parfois concomitamment sur le budget du Secrétariat Exécutif ;
  - Une augmentation du coût de construction du projet de **plusieurs milliards de francs CFA** est en train d'être envisagée alors que le contrat conclu avec le prestataire est forfaitaire et non révisable.

#### IV. DES RAPPORTS AVEC LES AUTRES ORGANISATIONS SOUS-REGIONALES

- Mission expresse en Chine pour signer un mémorandum d'entente avec une entreprise chinoise pour l'étude de faisabilité du projet « Boucle Ferroviaire de l'Entente » sans aucun mandat des Chefs d'Etats des pays membres du Conseil de l'Entente, créant ainsi une mésentente avec l'UEMOA sur la réalisation dudit projet.

**Excellence Monsieur le Président en exercice**, cette gouvernance de **Monsieur Marcel AMON-TANOH** a occasionné un amenuisement accéléré des ressources financières, un climat social délétère, un personnel démotivé et une situation d'insécurité des emplois.


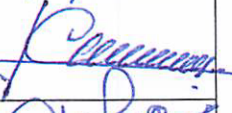
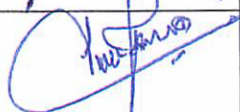
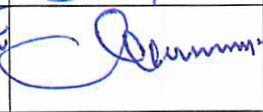
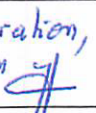
Eu égard à ce qui précède, le Personnel du Secrétariat Exécutif envisage une suspension des activités pour compter du 15 juin 2023 et demande le départ du Secrétaire Exécutif.


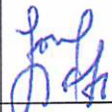



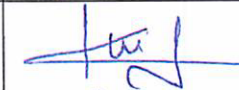





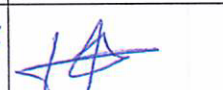


Nous vous prions de croire, **Excellence Monsieur le Président en exercice**, à l'expression de notre très haute et déférente considération.

#### Ampliations

- Tous les Chefs d'Etat membres du Conseil de l'Entente

#### Ont signé

N°	Nom et prénom	Statut/Fonction	Nationalité	Signature
1	M. ALI Idi	Secrétaire Exécutif Adjoint	Nigérienne	
2	M. KADJE Compa	Directeur des Département de Injustices et de Grand Profits	Togolaise	
3	M. OUEDRAOGO Jean-Baptiste	Directeur du Département de la Coopération au Développement	BURKINABÈ	
4	Mr. Ouedramassi Abdel. KASSI	Directeur Coopération Politique et Sécurité	BÉNINOISE	
5	M. DJEGLA KOULAN Latifou Franck	Contrôleur Financier	BÉNINOISE	Par Procuration, en mission 

N°	Nom et prénom	Statut/Fonction	Nationalité	Signature
6	Hambilly Yaouba Yazid	Chef Service Informatique	Nigérienne	
7	Lougue Jonathan Assane	Agent Comptable	Sénégalaise	
8	ADIBOLO Kodjo Edem	Chef service Etudes	Togolaise	
9	BLEDJE Yaouga. A.	Chef service Vérification	Togolaise	 <small>Par Procuration</small>
10	Koffi Kan Yao	Chef du Service Comptabilité de l'Ordonnateur	Ivoirienne	
11	KOUASSI KOUA AIME	CHEF SERVICE SMG	IVOIRIENNE	
12	TRAORE Mamedou	Chef du Service des Coopération Régionale	Burkinabé	
13				
14	ZAKARI ISSA SAYBOU	CHARGE DE LA DOCUMENTATION ET DES ARCHIVES	NIGERIENNE	
15	SIEKOUA LAZARE	A GENT PROTOCOLE	IVOIRIENNE	
16	BAMBA AMAAOU	CHAUFFEUR DU DCD	IVOIRIENNE	
17	TRAORE Drissa	Assistant des RH	BURKINABE	
18	DIOP ALASSANE	CHAUFFEUR JIGP	IVOIRIENNE	
19	GBIKPI KOMI MAWUSSE	Chauffeur C F	TOGOLAISE	
20	ELHADJI BAWADA	Cadre Comptable	Nigérienne	
21				
22				